

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 JUIN 2019  
N°48/2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE TROIS JUIN,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER,**

**PROCURATIONS : M. MENDEZ à J. NIVON, F. MILET à S. CHABANY, B. ZANNI à E. DUCES**

**ABSENTE : S. KOENIG**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Jacques NIVON est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR REALISATION  
DU PLAN DE GESTION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)  
POUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « ZONE DE COMBE »**

Monsieur Jean-Louis CATTANI, adjoint à l'environnement, rappelle la délibération du 31 août 2015 adressée au Département de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S. et la signature de la convention d'intégration du site en date du 7 septembre 2015.

Une consultation a été lancée en début d'année pour sélectionner un prestataire chargé d'élaborer un plan de gestion pour l'Espace Nature Sensible de Champ sur Drac.

Suite au bureau municipal du 15 avril 2019, le candidat retenu est l'Office national des forêts pour 29 394 € TTC.

Le département de l'Isère participe financièrement aux études concernant les ENS départementaux.

Bien que le marché soit inférieur au seuil de délégation du Maire, le Département de l'Isère sollicite une délibération nommant le candidat retenu.

Monsieur CATTANI demande au Conseil municipal la validation de la candidature retenue pour répondre à cette sollicitation.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**CONFIRME** que le candidat retenu pour la réalisation du plan de gestion de l'Espace Nature Sensible de Champ sur Drac est l'Office National des Forêts.

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental pour la réalisation du plan de gestion sur l'espace naturel sensible de Combe.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre l'ensemble des pièces demandées par le Département de l'Isère pour l'instruction du dossier.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 04 juin 2019.

Le Maire,

Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

